

[Déclaration] Le cessez-le-feu est la première étape, il est maintenant temps de rendre des comptes.

21 mai 2021



Le 21 mai 2021 - Après 11 jours d'attaques intensives dans la bande de Gaza et de tirs de missiles sur Israël, un cessez-le-feu a été convenu hier.

L'intensification de la violence depuis le 10 mai a alourdi le bilan de victimes déplorées en 2014, 2012 et 2008, dont la population palestinienne tente toujours de se remettre. 80% des deux millions d'habitants de Gaza vivant sous le blocus aérien, terrestre et maritime israélien avaient déjà besoin d'une aide humanitaire avant que la Bande de Gaza soit de nouveau prise pour cible.

En Cisjordanie, Jérusalem-Est inclus, le recours à la force contre des personnes exerçant leurs droits humains fondamentaux suscite de graves préoccupations. Parmi les atteintes aux Droits de l'Homme recensées, on compte notamment des expulsions de Palestiniens de leurs foyers, des restrictions de

mouvement et une augmentation quotidienne de la violence des colons israéliens.

En Cisjordanie, la violence quotidienne perpétrée par la puissance occupante continue de provoquer des affrontements entre civils et militaires, impliquant l'utilisation de gaz lacrymogène et de balles réelles, et exposant directement la population occupée et les services de premiers secours au danger.

Entre le 10 et le 19 mai en Cisjordanie, Jérusalem-Est compris, Première Urgence Internationale a été témoin d'une intensité des attaques de colons contre les Palestiniens sans précédent : une augmentation de 261% des attaques de colons par rapport à la même période en 2020.

À ce jour, 244 Palestiniens sont morts des suites d'attaques des forces armées israéliennes, 219 dans la bande de Gaza, 25 en Cisjordanie. De l'autre côté, 12 Israéliens ont été tués. Parmi les personnes décédées recensées, on compte 69 enfants !

De plus, 7 879 Palestiniens ont été blessés dans le Territoire palestinien occupé, dont 565 enfants.

Israël, en tant que puissance occupante, est responsable de la sûreté et de la sécurité de la population palestinienne. Par conséquent, les autorités israéliennes doivent tout mettre en œuvre pour empêcher les actes de violence, et lorsque des civils, y compris des colons, se livrent à des violences contre les Palestiniens, ils doivent être tenus pour responsables.

À Gaza,

L'accès aux services essentiels est compromis : 17 établissements de santé ont été gravement endommagés. Les routes principales menant aux services d'urgence sont impraticables. On compte par ailleurs 230 bâtiments détruits et 678 maisons lourdement impactées, constituant un danger immédiat pour les familles.

Le réseau électrique a également été touché et les Gazaouis ne disposent désormais que d'un maximum de 4 heures d'électricité par jour. Plus de 10 000 mètres de réseau d'eau ont été endommagés, suscitant un risque élevé de contamination des eaux usées et un accès extrêmement limité à l'eau potable pour la population.

75 000 personnes ont fui leurs maisons pour se protéger des attaques, dont 47 000 ont été hébergées dans des écoles de l'UNRWA.

Le bombardement israélien de la bande de Gaza à la fois terrestre, aérien et maritime est particulièrement préoccupant. Les rapports indiquent des attaques à haute fréquence ; les bâtiments gouvernementaux et civils ont été bombardés, certains sans avertissement, générant une panique auprès de la population, ainsi que des traumatismes psychosociaux profonds qui impacteront lourdement la vie de ces familles.

Cela soulève des inquiétudes quant au respect des principes de distinction et de proportionnalité en vertu du Droit International Humanitaire (DIH).

Toutes les parties doivent respecter et adhérer à leurs obligations en vertu du Droit International Humanitaire. **La communauté internationale doit poursuivre son action pour garantir l'arrêt des hostilités de façon pérenne. Elle doit aussi s'employer à mettre fin aux violations sous-jacentes des Droits de l'Homme ainsi qu'aux politiques généralisées d'oppression et de discrimination qui les ont provoquées, ceci incluant l'occupation israélienne elle-même.**

- **Emplacement** : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [S'informer](#) > [Dossiers thématiques](#) > [Bande de Gaza](#) >

- **Adresse de cet article** :

<https://plateforme-palestine.org/Declaration-Le-cessez-le-feu-est-la-premiere-etape-il-est-maintenant-temps-de>